

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 14277
Numéro SIREN : 794 328 294
Nom ou dénomination : CONDATE

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2021 sous le numéro de dépôt 103859



2110397401



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : CONDATE

Numéro RCS : 794 328 294

Numéro Gestion : 2013B14277

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 37 R ETIENNE MARCEL
75001 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R103859 (2021 103974)

Date du Dépôt : 06/08/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 22/06/2021

Décision 1 : Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

fait à Paris, le 6 août 2021

13014277

Carte Copie
à l'original.
M. COUFFON, Président

CONDATE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 37, rue Etienne Marcel
75 001 PARIS

794 328 294 RCS PARIS

du tribunal
de Commerce de Paris
Acte déposé le :
- 6 AOUT 2021
Sous le N° : R 103333
10 22 05 21

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021

Le vingt-deux juin deux mille vingt et un, à seize heures, les associés de la société, au capital de 100 000 euros divisé en 250 actions, toute de même valeur de 400 euros, se sont réunis, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Société INVESTIPROM, Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes.

L'assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par M. Maximilien COUFFON, gérant de la société INVESTIPROM, elle-même Présidente de la Société.

M. Alexis HINGANT représentant la société CONFLUENCE, Directrice Générale de la Société est désigné en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- les statuts ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mandat des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

UNIQUE RESOLUTION

La société « QUINIOU ET ASSOCIES » Commissaire aux Comptes titulaire, ayant son siège social à SAINT-MALO (35 400) – 1, rue de la Croix Désilles, et M. Bertrand DAVY exerçant à SAINT-MALO (35 400) - 18 Avenue Jean Jaurès ont été nommés, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 2020. Les associés décident de ne pas renouveler leur mandat lors de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

Le Président :

Maximilien COUFFON

Le Secrétaire :

Alexis HINGANT

Les associés

INVESTIPROM

Maximilien COUFFON

CONFLUENCE

Alexis HINGANT

STE URBANISME ET GESTION

Philippe MARGERIE